

RCS : BAYONNE Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00001 Numéro SIREN : 799 374 707 Nom ou dénomination : 3 MA INGENIERIE CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2023 sous le numéro de dépôt 4201

Désignation de l'entreprise : SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 31 avenue de l'Aquitaine		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 7 9 9 3 7 4 7 0 7 0 0 0 2 1		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122022					
		N-1, 31122021					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	19 989	16 135	3 854	8 623	
	Fonds commercial (1)	AH	15 000		15 000	15 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR					
	Autres immobilisations corporelles	AT	30 504	19 352	11 152	14 614	
	Immobilisations en cours	AV					
	Avances et acomptes	AX					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	Autres participations	CU	20		20	20	
	Créances rattachées à des participations	BB					
	Autres titres immobilisés	BD					
	Prêts	BF					
	Autres immobilisations financières *	BH	600		600	600	
	TOTAL (II)		BJ	66 112	BK	35 487	30 626
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL				
		En cours de production de biens	BN				
		En cours de production de services	BP				
		Produits intermédiaires et finis	BR				
		Marchandises	BT				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	216 907	24 250	192 657	107 403
		Autres créances (3)	BZ	18 936		18 936	7 791
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				
DIVERS	Disponibilités	CF	89 968		89 968	253 895	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 920		1 920	3 969	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	327 730	CK	24 250	303 480	373 057
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	393 843	IA	59 737	334 106	411 914
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	600	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

② **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000)	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	25	73 025
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	112 464	137 689
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	113 589	211 814
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	70	67
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	65 628	38 316
	Dettes fiscales et sociales	DY	123 687	124 695
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 803	37 022
	Compte régul.	EB	26 328	
TOTAL (IV)	EC	220 516	200 100	
	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	334 106	411 914	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	220 516	200 100
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	70	67

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.		Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KF			
CORPORELLES		Terrains				KG		KH		KI			
		Sur sol propre		L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui		M1		KM		KN		KO			
		Constructions		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Com-posités M2		KP		KR			
				Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Com-posités M3		KS		KU			
		Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX			
				Matériel de transport *		KY		KZ		LA			
				Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD			
		Autres immobilisations financières		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG			
						LH		LI		LJ			
		Immobilisations corporelles en cours		LK		LL		LM					
		Avances et acomptes		LN		LO		LP		1 142			
		TOTAL III				29 362							
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T					
		Autres participations		8U		20		8W					
		Autres titres immobilisés		IP		IR		IS					
		Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV					
		TOTAL IV		LQ		620		LR		LS			
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG		64 971		ØH		ØI		1 142	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.		Frais d'établissement et de développement				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL I		CØ		DØ		D7	
		TOTAL II				IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES		Terrains		IP		LX		LY		LZ			
		Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Constructions		IR		MD		ME		MF			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Inst. gales, agencs et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
						IT		MJ		MK		ML	
		Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agencs, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
				Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
				Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU	
		Immobilisations corporelles en cours		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
						MY		MZ		NA		NB	
		Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
		TOTAL III		IY		NG		NH		NI			
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		20		ØZ	
		Autres titres immobilisés		I1		2B		2C				2D	
		Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		600		2G	
		TOTAL IV		I3		NJ		NK		620		2H	
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL		66 112		ØM	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	11 366	PF	4 769	PG		PH	16 135		
TOTAL I		RK	11 366	RM	4 769	RN		RO	16 135		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	2 539	QE	815	QF		QG	3 354		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 210	QM	3 788	QN		QO	15 998		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	14 749	QV	4 603	QW		QX	19 352		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	26 115	ØP	9 372	ØQ		ØR	35 487		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : **SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL**

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Autres immobilisations financières		UT	600	UV	600	UW			
		Clients douteux ou litigieux		VA	29 100		29 100				
		Autres créances clients		UX	187 807		187 807				
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY	103		103				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
		Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	9 777		9 777				
			Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 056		9 056				
			Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
			Divers	VP							
		Groupe et associés (2)		VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR							
		Charges constatées d'avance		VS	1 920		1 920				
		TOTAUX		VT	238 363	VU	238 363	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	70		70					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	65 628		65 628						
Personnel et comptes rattachés		8C	63 070		63 070						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17 175		17 175						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	41 304		41 304					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 138		2 138					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 803		4 803						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	26 328		26 328						
TOTAUX		VY	220 516	VZ	220 516						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise : SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31122022

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en
déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles* (sauf
amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.)
et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires
(art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés
(entreprises à l'IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre
d'un crédit bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensée de réintégration
(art. 239 sexies D)

RB

Provisions et charges à payer non déductibles
(cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires
non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société
de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés
à l'article 209 B du CGI

L7

RÉGIME D'IMPOSITION
PARTICULIERS ET
IMPOSITIONS DIFFÉRÉESMoins-values
nettes à
long terme{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)
- imposées au taux de 0 %Fraction imposable des plus-values réalisées au
cours d'exercices antérieurs *

{ - Plus-values nettes à court terme

{ - Plus-values soumises au régime des fusions

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à
détailler sur feuillet séparé DONT*Intérêts excédentaires
(art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises *
(activité exonérée)

SW

Quote-part de 12 % des
plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

II. DÉDUCTIONS

TOTAL I

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice
(cf. tableau 2058-B, cadre III)Régimes d'imposition
particuliers et
impositions différéesPlus-values
nettes à
long terme{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)
- imposées au taux de 0 %
- imposées au taux de 19 %
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures
- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *

Régime des sociétés mères et des filiales *

Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à
déduire des produits nets de participation

2A

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *

Majoration d'amortissement *

Entreprises nouvelles -
(Reprise d'entreprises en
difficultés 44 septies)

K9

Société investissement
immobilier cotées
(art. 208C)

K3

Zone de restructuration
de la défense
(44 terdecies)

PA

Zone franche urbaine-TF
(art. 44 octies)

ØV

Bassin d'emploi à
redynamiser
(art. 44 duodecies)

IF

Zone franche
d'activité NG
(art. 44 quaterdecies)

XC

Bassin urbain à dynamiser
(art. 44 sexdecies)

PP

Zone de revitalisation
rurale (art. 44 quindecies)

PC

Zone de développement
prioritaire (art. 44 septdecies)

PB

Entreprises nouvelles
44 sexies

L2

Jeunes entreprises
innovantes
(art. 44 sexies A)

L5

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)

Déductions diverses
à détailler sur
feuillet séparéDont déduction
exceptionnelle
(art. 39 decies)

X9

Dont déduction excep-
tionnelle simulateur
de conduite

YH

Créance dégagée
par le report en
arrière de déficit

ZI

Dt déd. exc
(art 39
decies A)

YA

Dt déd. exc
(art 39
decies B)

YB

Dt déd. exc
(art 39
decies C)

YC

Dt déd. exc
(art 39
decies D)

YD

Dont déductions
exceptionnelles
(art. 39 decies F)

YI

Dont déduction
exceptionnelle
(art. 39 decies G)

YL

Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)
déficit (II moins I)

XI

144 286

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

XL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

144 286

XO

0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	23 388
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1
		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	137 689		- Autres réserves	ZD	137 689				
	Prélèvements sur les réserves	ØE	210 689		Dividendes	ZE	210 689				
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	348 378		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG					
					TOTAL II		ZH	348 378			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ	Exercice N :		Exercice N-1 :			
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	107 963	70 557				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 20 324				XQ	20 505	20 221				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	4 472	3 731				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	65 640	56 590				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	198 581	151 099				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 045	2 149				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	7 093	4 174				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	9 138	6 323				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	120 806					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	27 551					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				ØB	198 159					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0				ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL						
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO						
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL					Néant ☐ *		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	⑩	19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☐ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL**

Néant ☐ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3			
long terme subies au			
cours des dix exercices			
antérieurs (montants			
restant à déduire à la			
clôture du dernier			
exercice) N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col. ⑤ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ⑥		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au					
cours des dix exercices					
antérieurs (montants					
restant à déduire à la					
clôture du dernier					
exercice) N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL					Néant ☐ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2022

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
--	---------------------	---------------------	-----------	---------------------	----------------------	------------------	-------------------	----------------	----------------	-----------------------	---------------	--------------------

Totalisation

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	4	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	688 508	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	1 551	
TOTAL 1	OX	690 059	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	12	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	12	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	109 749	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	68 508	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 277	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	179 534	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	510 537
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	510 537
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	690 059	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	4	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2022	CZ 31/12/2022
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 79937470700021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL

ADRESSE (voie) 31 avenue de l'Aquitaine

CODE POSTAL 64100

VILLE BAYONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 990

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 10

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination GROUPE IC

N° SIREN (si société établie en France) 489292557 % de détention 99,00 Nb de parts ou actions 990

Adresse : N° 84 Voie RUE LAMOULY

Code postal 64600 Commune ANGLET Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 79937470700021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL

ADRESSE (voie) 31 avenue de l'Aquitaine

CODE POSTAL 64100 VILLE BAYONNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL	79937470700021	7112B
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
31 avenue de l'Aquitaine 64100 BAYONNE		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	144 286
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	42 500

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065
	101 786

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

N° 2069-RCISD

(2023)

Formulaire obligatoire

Au titre de l'année civile

Néant ☐

Dénomination de l'entreprise	SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL	N° Siren : 799374707
Adresse	31 avenue de l'Aquitaine 64100 BAYONNE	

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐

PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

I. RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME

II. CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPENSATION DE L'EMPLOI (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

III. CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

IV. PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔT - Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »

--	--

V. CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

VI. MECÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

3 MA INGENIERIE CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros

Siège social : BAYONNE (64100) – Hall A – 31 Avenue de l'Aquitaine

RCS de BAYONNE N°799 374 707

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT **(CONVENTIONS ARTICLE L 227-10)**

En application de l'article L.227-10 du Code de Commerce, le Président doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son président, l'un de ses dirigeants ou l'un de ses actionnaires.

Concernant l'exercice clos au 31/12/2022, les conventions passées avec la société sont les suivantes :

- Convention liant notre société avec la société « GROUPE INGENIERIE CONSTRUCTION » ayant abouti à une facturation au titre des prestations de secrétariat pour un montant de 40.507 Euros.
- Convention intervenue entre notre société et la société « GROUPE INGENIERIE CONSTRUCTION » matérialisée par une convention de trésorerie en date du 15/01/2018, et renouvelé par tacite reconduction, fixant le montant du taux d'intérêt des sommes que les sociétés peuvent se prêter. Le taux étant appliqué le dernier jour de chaque mois sur le solde dû.
- Conventions de prestation de sous-traitance liant notre société à la société « IDC », ainsi qu'à la société « IGC », ayant abouti aux facturations suivantes :
 - Prestation sous-traitance IDC : 8.311 €
 - Prestation sous-traitance IGC : 7.470 €
- Convention de location immobilière, liant notre société à la société « BAGIC » ayant abouti à la facturation suivante :
 - Location bureau « BAGIC » : 19.800 €
 - En outre, la taxe foncière pour : 816 €
 - Les charges locatives pour : 181 €
- Contrat de travail liant la société et Monsieur Bernard ABAD pour une rémunération d'un montant annuel brut de 74.105 Euros.

Le Président



3 MA INGENIERIE CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros

Siège social : BAYONNE (64100) – Hall A – 31 Avenue de l'Aquitaine

RCS de BAYONNE N° 799 374 707

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 12 MAI 2023**

L'an deux mille vingt trois

Le 12 Mai à 14h30

L'Assemblée Générale de la société « 3 MA INGENIERIE CONSEIL » s'est tenue au siège social.

SONT PRESENTS :

- La société « GROUPE INGENIERIE CONSTRUCTION », Actionnaire, propriétaire de 300 actions, agissant également en qualité de Président de la société, représentée par Monsieur Mathieu MAS, agissant en sa qualité de Gérant.

- La société « MVBA », Actionnaire, propriétaire de 700 actions, représentée par Monsieur Bernard ABAD, mandaté à cet effet.

En outre, est présent Monsieur Bernard ABAD en sa qualité de Directeur Général

La totalité du capital étant présente, l'Assemblée Générale est déclarée compétente pour délibérer.

Quitus définitif est donné de la convocation.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Lecture du rapport du Président
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022
- Quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce
- Pouvoirs

Diverses observations sont échangées, puis le Président met successivement aux voix les résolutions à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale qui se reconnaît valablement convoquée et qui donne au Président quitus de sa convocation, après lecture de son rapport sur les comptes et résultats de l'exercice social clôturé le 31 Décembre 2022, approuve dans toutes leurs parties lesdits comptes et Bilan tels qu'ils lui sont présents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale donne au Président quitus plein entier et définitif de ses fonctions au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prenant acte de ce que les résultats de l'exercice clôturé le 31 Décembre 2022 se soldent par un Bénéfice de 112.464 Euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Le résultat, savoir un bénéfice de 112.464 Euros, est affecté dans son intégralité au poste « Autres réserves ».
- Il est ensuite décidé de la distribution de la somme de 112.000 €, prélevée sur le poste « Autres réserves », attribuée de la manière suivante :
 - o Pour la société « GROUPE IC » la somme de 33.600 €
 - o Pour la société « MVBA » la somme de 78.400 €

Ce dividende sera en mis en paiement en une fois ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale rappelle qu'il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice clos le 31/12/2019 :	60.000 €
Exercice clos le 31/12/2020 :	100.000 €
Exercice clos le 31/12/2021 :	210.689 €

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de Commerce et en autorise la poursuite pour l'avenir, savoir :

- Poursuite de la convention liant notre société avec la société « GROUPE INGENIERIE CONSTRUCTION » ayant abouti à une facturation au titre des prestations de secrétariat pour un montant de 40.507 €.
- Poursuite de la convention intervenue entre notre société et la société « GROUPE INGENIERIE CONSTRUCTION » matérialisée par une convention de trésorerie en date du 15/01/2018, et renouvelé par tacite reconduction, fixant le montant du taux d'intérêt des sommes que les sociétés peuvent se prêter. Le taux étant appliqué le dernier jour de chaque mois sur le solde dû.
- Poursuite des conventions de prestation de sous-traitance liant notre société à la société « IDC », ainsi qu'à la société « IGC », ayant abouti aux facturations suivantes :
 - Prestation sous-traitance IDC : 8.311 €
 - Prestation sous-traitance IGC : 7.470 €
- Poursuite de la convention de location immobilière, liant notre société à la société « BAGIC » ayant abouti à la facturation suivante :
 - Location bureau « BAGIC » : 19.800 €
 - En outre, la taxe foncière pour : 816 €
 - Les charges locatives pour : 181 €
- Poursuite du contrat de travail liant la société et Monsieur Bernard ABAD.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte que la rémunération du Président s'est élevée à 25.000 Euros pour l'année.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 H.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'Z' shape with a horizontal line extending to the right, and a smaller, more complex scribble below it.